

Développer le modèle aquitain

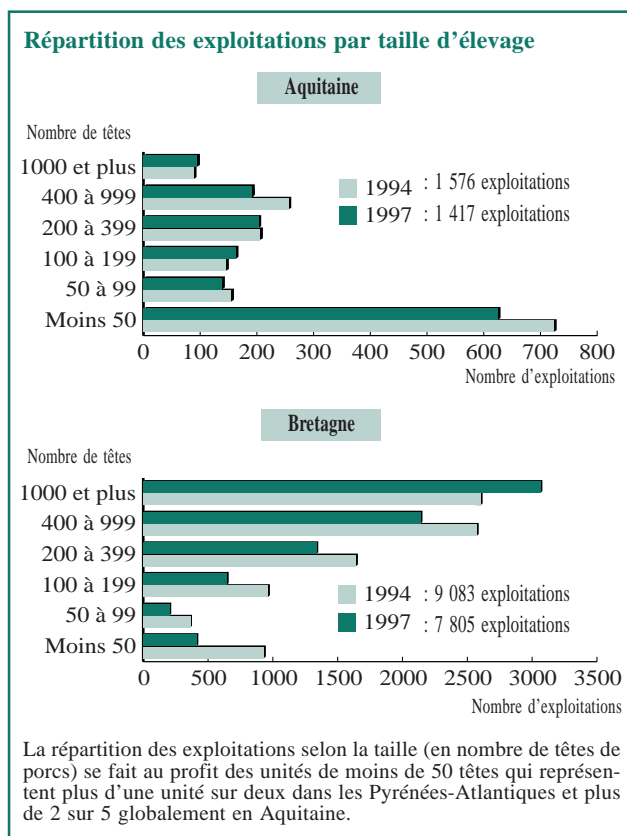
CONTEXTE

⊙ **Des élevages de petite taille qui contribuent à la maîtrise sanitaire du cheptel et à la cohérence avec les réglementations environnementales**

- Un modèle à l'inverse du modèle breton : en moyenne 333 animaux par exploitation en Aquitaine et 1 103 en Bretagne.
- Près de 3 éleveurs aquitains sur 4 sont localisés dans les Pyrénées-Atlantiques où 50 % des élevages ont moins de 50 animaux.

⊙ **Une production basée sur une forte relation porc-céréales**

Ainsi la production porcine se situe en prolongement de la production céréalière des exploitations, principalement en maïs. Elle valorise 25 à 30 000 ha de céréales. Cette relation est aussi mise en valeur par l'utilisation des fertilisants organiques d'origine porcine pour la culture du maïs.



Source DRAF, SAA. Traitement CRAA

⊙ **Une organisation économique orientée vers une production de qualité qui correspond à la demande des consommateurs**

- L'Aquitaine représente seulement 3,5 % de la production nationale de porcs charcutiers mais elle est la première région française productrice de porcs «label rouge» (50 % du total national). Depuis l'obtention de l'IGP «Jambon de Bayonne» en octobre 1998, c'est près de 90 % de la production régionale qui est produite sous démarche qualité.
- L'organisation économique, autour des 6 groupements de producteurs, favorise une production de qualité susceptible de différencier l'Aquitaine des productions de masse de l'Ouest.
- La filière se développe autour de deux axes :
 - la viande de porc, pour une consommation régionale. Les ateliers régionaux d'abattage-découpe s'alimentent à 80 % de porcs locaux, les acheteurs appréciant leur qualité liée à une alimentation importante en céréales et un poids d'abattage plus lourd.
 - La fabrication de jambon sec, à 95 % en jambons de Bayonne, sur le bassin de l'Adour.

⊙ **Les enjeux de l'IGP Jambon de Bayonne pour la filière aquitaine**

- Pour l'INPAQ¹, le marché potentiel est estimé à 1,5 millions de jambons par an (près du double de la production actuelle).
- Un plan de développement sur cinq années a été établi pour l'Aquitaine prévoyant une croissance de 60 % des capacités de transformation des jambons sur le bassin de l'Adour (zone exclusive de salaison) ainsi que des potentialités de développement pour le secteur de l'élevage. C'est 100 % de la production régionale qui seront mis en œuvre dans le cadre du CCP² du jambon de Bayonne.
- Ces objectifs pourront se réaliser si les conditions suivantes sont réunies : installation de nouveaux élevages pour maintenir le potentiel de production, mobilisation de tous les acteurs de la filière, formation, financement, suivi.
- Ces évolutions porteraient à 1000 le nombre d'emplois créés (dont 700 directs).

Il est donc important de :

- compenser l'abandon de l'activité «naisseur» lors des départs en retraite (cet abandon n'est pas compensé par l'agrandissement des ateliers de production),
- lever les freins à l'installation de jeunes professionnels (instabilité actuelle des cours, manque d'aides à l'installation, investissements très lourds, réactions d'opposants à la création de porcheries).

ORIENTATIONS 2000-2006

Les prix actuels du marché de la production, tant au niveau européen que mondial, constituent un contexte entièrement nouveau pour la filière porcine. Or, il n'est pas possible d'élaborer une politique de filière sans une garantie d'un élevage rentable. Seules des mesures spécifiques se rapportant aux capacités de production permettront de sortir de cette crise sans précédent.

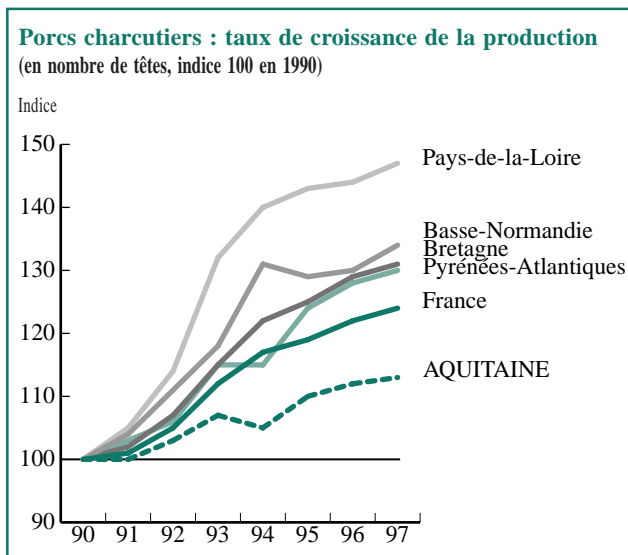
⊙ Un maintien de l'outil de production par :

- une meilleure gestion technico-économique des élevages. A ce titre, un référentiel technico-économique régional intégrant une approche globale de l'exploitation permettra d'orienter et d'informer les éleveurs.
- Une maîtrise sanitaire face aux maladies d'élevages. Le programme d'éradication des maladies contagieuses Aujeszky et SDRP doit être achevé en 1999-2000. Les nouvelles maladies dites émergentes : maladie d'amaigrissement du porcelet (MAP), dermatite, néphrite..., constitueront certainement de nouveaux points d'attention pour les années à venir.
- Une poursuite de la rénovation des ateliers d'élevage.
- Une incitation au maintien des capacités de production en naissance.

⊙ La poursuite des travaux d'intégration des élevages sur le plan environnemental avec maîtrise des effluents et des nuisances

Un certain nombre de normes et directives s'imposent sur le plan réglementaire à l'ensemble des outils de production. Des mesures concernant le bien-être animal, si elles ne sont pas encore connues de manière précise, viendront compléter ce dispositif. Il sera nécessaire d'étudier la possibilité d'extension des financements propres à ce type de mesure, notamment pour la prise en compte de travaux réalisés dans le cadre de la **charte pour un développement raisonné et maîtrisé de la filière porcine régionale**.

- La poursuite des démarches qualité et d'identification des produits porcins pour lesquelles des productions spécifiques telles le « porc biologique », le « porc de montagne » doivent permettre à certains élevages de trouver un débouché valorisant. Les actions de recherche-expérimentation constituent le point de départ de ces démarches qualité.
- La poursuite de la valorisation des céréales produites dans la région. Le soutien financier et technique auprès des fabrications à la ferme devra être maintenu.
- La poursuite des actions de communication pour présenter les efforts réalisés par la filière en matière de respect de l'environnement, de qualité des produits et afin de promouvoir sur le plan commercial les produits porcins issus des démarches qualité et d'identification.
- La poursuite des actions de recherche-expérimentation et de formation qui constitue la base de toute démarche qualité. A ce titre, le pôle constitué par le laboratoire interprofessionnel A-BIO-C et la station expérimentale PYRAGÉNA forme un point d'appui important pour la filière.



Source DRAF, SAA. Traitement CRAA

1. INPAQ : Interprofession porcine d'Aquitaine, juin 1998. – 2. CCP : Certification conformité produit.